

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Solange BIAGGI - Sophie ARRIGHI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Gerard GAZAY - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - André BERTERO représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée par Emilie CANNONE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Christian DELAVET

représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Agnès FRESCHÉL représentée par Jean-Marc COPPOLA - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Magali GIOVANNANGELI représentée par Michel ILLAC - Sophie GRECH représentée par Cédric DUDIEUZERE - Jean-Christophe GRUVEL représenté par Francis TAULAN - Roger GUICHARD représenté par Didier PARAKIAN - Olivier GUIROU représenté par Yves WIGT - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Gérard BRAMOULLE - Christine JUSTE représentée par Anne MEILHAC - Pierre LAGET représenté par Sarah BOUALEM - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Sandrine MAUREL représentée par Marie MARTINOD - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Olivier FREGEAC - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Yves SAYAG représenté par Amapola VENTRON - Laurence SEMERDJIAN représentée par Saphia CHAHID - Marie-France SOURD GULINO représentée par Marylène BONFILLON - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Jean-Louis VINCENT représenté par Stéphane PAOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Jean-Louis CANAL - Philippe CHARRIN - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Georges ROSSO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Yves VIDAL représenté à 16h06 par Georges CRISTIANI - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Mireille BENEDETTI - Gaby CHARROUX représenté à 16h30 par Martine VASSAL - Yannick GUERIN représenté à 16h42 par Christian AMIRATY - Françoise TERME représentée à 16h43 par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée à 17h00 par Jacky GERARD - Yves WIGT représenté à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Nicole JOULIA représentée à 17h26 par Patrick GRIMALDI - Daniel AMAR représenté à 17h42 par Loïc GACHON.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Véronique MIQUELLY à 15h40 - Laurent BELSOLA à 15h50 - Sabine BERNASCONI à 16h02 - Franck OHANESSIAN à 16h02 - Gilbert SPINELLI à 16h10 - Catherine VESTIEU à 16h10 - Gérard FRAU à 16h12 - Eric MERY à 16h15 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Richard MALLIÉ à 16h40 - Vincent KORNPROBST à 16h42 - Guy TEISSIER à 16h42 - Anne REYBAUD à 16h45 - Gérard AZIBI à 16h50 - Franck SANTOS à 17h00 - Serge PEROTTINO à 17h00 - Bernard DESTROT à 17h00 - Bruno GILLES à 17h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h00 - Yves MESNARD à 17h00 - Jean-Marc COPPOLA à 17h05 - José MORALES à 17h05 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h10 - Francis TAULAN à 17h10 - Marie BATOUX à 17h10 - Yannick OHANESSIAN à 17h10 - Audrey GARINO à 17h10 - Sophie GUERARD à 17h10 - Christian NERVI à 17h12 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h15 - Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 17h15 - Emmanuelle CHARAFE à 17h22 - Kayané BIANCO à 17h22 - Stéphane PAOLI à 17h22 - Michel LAN à 17h25 - Marie-Ange CONTE à 17h25 - Monique SLISSA à 17h30 - Mathilde CHABOCHE à 17h30 - Lionel DE CALA à 17h30 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 17h30 - Vincent LANGUILLE à 17h30 - Romain BRUMENT à 17h40 - Patrick AMICO à 17h45 - Anne MEILHAC à 17h45 - Bernard DEFLESSELLES à 17h47 - Christian PELLICANI à 17h48 - Jessie LINTON à 17h49 - Michel ROUX à 17h55 - Anne-Marie d'ESTIENNE D'ORVES à 17h55 - Valérie BOYER à 17h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-010-12074/22/CM

■ Actualisation des modalités d'occupation et tarifs des pôles d'échanges et parkings relais métropolitains 26518

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération 006-8333/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole a approuvé les nouvelles modalités d'occupation et loi tarifaire des Pôles d'échanges et Parkings Relais (P+R) de la Métropole Hors Marseille RTM.

Les parcs relais sont des outils de mobilité. Ils permettent aux usagers des transports de stationner leur véhicule en périphérie des villes, puis d'utiliser en chainage, un service de transport en commun. Ces parkings relais accueillent les usagers en courte durée (1 journée). Leur vocation consiste à limiter l'usage des véhicules personnels jusqu'au lieu de destination, en préférant pour ce faire l'utilisation des réseaux de transport.

La Métropole dispose de plusieurs parcs relais sur son territoire qui montrent une hétérogénéité tarifaire et des usages.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de toiler la gamme tarifaire afférente pour donner plus de lisibilité aux usagers des transports tout en incitant leur usage grâce à une tarification adaptée.

En outre, les parcs relais font partie du bouquet de services offerts aux usagers des transports. C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} septembre 2022, les droits d'accès aux P+R sont intégrés au sein des produits tarifaires des transports en commun (hors abonnements scolaires).

L'annexe ci-jointe la nouvelle tarification applicable au 1^{er} septembre pour les réseaux de la Métropole Mobilité.

Il est proposé que les tarifs TTC des parkings s'établissent comme suit :

1 - RESEAU RTM

- Forfait journée : 5€ (dont 2,80 € de transports collectifs et 2,20 € de parking relais) (Recharge d'euros sur Porte-Monnaie Transport (PMT). Ce tarif se substitue à la tarification au quart d'heure.
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.
- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.

2 – RESEAU CIOTABUS

Forfait journée.

- 3,50 € qui intègre le titre de transport aller-retour (hors TER) et le P+R pour la journée
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.
- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.
- Passage du « ticket perdu » de 30 € à 28 €.

3 - RESEAU AIX EN BUS

- Forfait journée : 3,50€ qui intègre le titre de transport aller-retour et le P+R pour la journée (ancien tarif : 2,50 €).
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.

- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.
- Passage du « ticket perdu » de 30 € à 28 € correspondant à l'abonnement 30 jours du réseau Aix-en-bus.

4- RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE

- Forfait journée : 3,50€ qui intègre le titre de transport aller-retour (hors TER) et le P+R pour la journée (ancien tarif : 2,50€).
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.
- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.
- Passage du « titre perdu » de 30 € à 28 €.

Les autres tarifs actuellement en vigueur sont inchangés.

5- Autres modifications apportées à l'annexe tarifaire.

Par délibération N° MOB-010-11734/22/CM en date du 5 mai 2022, la Métropole a harmonisé la tarification du réseau interurbain lecar/Carreize.

Plusieurs points méritent d'être précisés concernant les conditions d'application des tarifs lecar/Carreize et ils sont modifiés dans l'annexe.

Les titres de transport de la gamme actuelle interurbaine lecar/Carreize seront bien utilisables à bord jusqu'au 29 août 2022 inclus. En revanche, il est proposé d'avancer la date de vente et d'utilisation de la nouvelle gamme tarifaire interurbaine au 3 août 2022 Ceci, afin de permettre aux clients d'utiliser progressivement la nouvelle gamme. Il s'agit de donner l'opportunité aux usagers détenteurs de produits actuellement en vigueur de les écouler durant l'été et ainsi d'éviter trop d'opérations de « Services Après-Vente » pendant les premiers jours de la rentrée, période traditionnellement très chargée. Ces opérations génèreraient une saturation des points de vente et, de ce fait, un mécontentement des voyageurs.

Enfin, dans un objectif d'harmonisation et de lisibilité, la mention « 30 jours » remplace la mention « mensuel » pour les titres des gammes « Métropole » et « lecar/Carreize ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-006-8333/20/CM du 31 juillet 2020, approuvant les nouvelles modalités d'occupation et loi tarifaire des Pôles d'échanges et Parkings Relai (P+R) de la Métropole hors Marseille ;
- La délibération n° MOB-010-11734/22/CM du 5 mai 2022, harmonisant la tarification du réseau interurbain lecar/Carreize ;
- L'information des Conseils de Territoires.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les parcs relais sont des outils de mobilité permettant de limiter l'usage de la voiture tout en favorisant l'usage des transports en commun ;
- Que les tarifs de ces parcs relais doivent être homogénéisés et intégrés au sein des produits de transport ;
- Qu'il est nécessaire de prévoir une tarification spécifique pour l'usage des P+R lors de certains événements ;
- Qu'il convient par ailleurs de modifier les conditions d'application de la nouvelle gamme tarifaire interurbaine lecar/Cartreize.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les nouvelles modalités d'occupation et la loi tarifaire des pôles d'échanges et parkings relais métropolitain à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 2 :

Sont approuvées les conditions d'application de la gamme tarifaire interurbaine lecar/Cartreize à compter du 3 août 2022 au lieu du 29 août initialement prévu.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe « Transports métropolitains » 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence au chapitre 70 - nature 7061.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS